



L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 21 mars 2019 à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

**Présents :** Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Pascal THEVENIAUD, André VEYRAT, Antoine FERNANDEZ, Marie-Odile ANTIGNAC, Catherine MARTINEZ, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Marcel LAUTIER.

**Absents excusés :** Agnès PEREZ, Patrice COSTE, Marie PRATS, Ondine VIGIER.

Madame Marie-Odile ANTIGNAC est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie PRATS a donné procuration à Monsieur Grégory BRO.

Madame Agnès PEREZ a donné procuration à Monsieur André VEYRAT

### **Subvention aux associations :**

La commission des finances a étudié les dossiers transmis par les associations Saint Bauzilloises pour l'attribution des subventions annuelles. Monsieur le Maire fait part aux conseillers des montants retenus par la commission. Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les montants proposés mais ceux-ci ne seront versés qu'aux associations ayant fourni leur dossier. Voté à l'unanimité.

### **Nouvelle dénomination du Chemin du Peyroux :**

Monsieur le Maire explique au Conseil que le « chemin des Mages » porte à confusion. En effet, ce chemin regroupe deux routes perpendiculaires dont la numérotation des habitations devient anarchique, notamment avec la construction de nouvelles maisons.

Après avoir organisée une réunion de quartier avec les habitants concernés, Monsieur le Maire propose que le chemin du Peyroux commence au croisement de la rue du Tour de Ville et se prolonge comme actuellement en direction de Gignac, et que le chemin des Mages commence au croisement de la rue du Chemin de Gignac jusqu'au croisement du chemin du Peyroux.

Cette nouvelle dénomination permettra de mettre en place une numérotation cohérente.

De plus, une nouvelle signalisation par marquage au sol va être mise en place au carrefour du Chemin des Mages, de Tabaussac et du Peyroux pour sécuriser les lieux.

Voté à l'unanimité.

### **Point travaux :**

Monsieur le Maire propose une liste de travaux à réaliser :

- La rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite est en cours d'exécution à l'Agence Postale,
- La troisième tranche des trottoirs avenue de Popian,
- La deuxième tranche de la réfection des rues du centre du village,
- Revoir l'espace vert sous le platane place de la Mairie,
- Arrachage de l'arbre mort (murier) sur la Place de la Pradette et plantation d'un nouvel arbre (savonnier),
- Plantation d'arbres au parc jeux d'enfants,
- Nouvelle tranche d'extension des hauts parleurs,
- L'aménagement des anciens locaux Aïgue et Agence Postale en habitation,
- L'accessibilité à la salle des fêtes.

Le financement de tous ces travaux va être inscrit dans le budget 2019.  
Voté à l'unanimité.

### **Réunion publique : la fibre :**

Un grand nombre de Saint Bauzillois et de Popianais se sont rendus à la réunion publique concernant le Très Haut Débit afin de s'informer sur les suites à donner aux installations de la fibre, notamment pour les branchements touchant le secteur privé (raccordement au domicile). Des opérateurs présents à la réunion ont pu proposer leurs offres et répondre aux différentes demandes.

### **Préparation budget :**

Le budget 2019 est en cours de préparation par la commission finances et sera voté lors de la prochaine séance du Conseil.

### **Questions Diverses :**

- La réunion publique annuelle est prévue pour le jeudi 25 avril 2019 à 18h,
- Monsieur le Maire propose que nous puissions mutualiser et regrouper les besoins de certains particuliers en matière d'élagage. En effet, quelques St Bauzillois souhaiteraient faire de petits travaux d'élagage avec nacelle mais ce travail au coup par coup reste onéreux. C'est pourquoi un regroupement entre particuliers permettrait de faire baisser le coût d'un travail avec nacelle.
- Monsieur le Maire expose au Conseil le nouveau projet de terrasse du café place du Jeu de Ballon. Après accord du Conseil, Monsieur le Maire propose d'établir les conventions nécessaires d'occupation du sol à titre gratuit avec le gérant du café pour officialiser cette implantation.
- Comme chaque année début avril, notre commune va être fleurie par nos agents.
- **Suite à l'épisode neigeux que nous avons connu en 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil l'achat d'une déneigeuse d'occasion à la commune du Grand Bornand.  
Adopté à l'unanimité .  
(Poisson d'avril)**

La séance a été levée à 20h

Le Maire  
Grégory BRO

La secrétaire de séance  
Marie-Odile ANTIGNAC